

N° 2025-03

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CLARAC
Séance du 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 8 avril 2025

Présent(s) : ANDRIEU Marie-José, BRISCADIEU Thierry, BRU Frédéric, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Nombres de membres en exercice :	15
Nombres de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	0
Abstention :	0
Procuration :	2
Absent :	3

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à : REULET Yves (pour MURE Marianne), BRISCADIEU Thierry (pour BASS Véronique)

Absent(s) excusé(s) : CAPARROS Pierre, MURE Marianne, BASS Véronique,

Le secrétariat a été assuré par : ANDRIEU Marie-José

Objet : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES OU	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS

COMPTE FINANCIER UNIQUE PRINCIPAL

Résultats reportés		365 635,21	12 096,27			365 635,21
Opérations exercice	495 121,15	556 156,84	154 755,70	32 359,09	649 876,85	588 515,93
TOTAUX	495 121,15	921 792,05	166 851,97	32 359,09	661 973,12	954 151,14
Résultats de clôture		426 670,90	- 134 492,88			292 178,02
Restes à réaliser			41 422,80	53 904,32		-
TOTAUX CUMULES	495 121,15	921 792,05	166 851,97	32 359,09	661 973,12	954 151,14
RESULTATS		426 670,90	- 122 011,36	-		304 659,54

**COMPTE ANNEXE POUR Le Lotissement
 Caroline**

Résultats reportés		113,28				113,28
Opérations exercice	205,33		-	-	-	205,33
TOTAUX	205,33	113,28	-	-	-	113,28
Résultats de cloture						-92,05
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	205,33	113,28	-	-	-	113,28
RESULTATS			-	-	-	-92,05

**COMPTE ANNEXE POUR LE Lotissement des
 écoliers**

Résultats reportés	-					-
Opérations exercice	-		-		-	-
TOTAUX	-		-		-	-
Résultats de cloture			-		-	-
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	-		-		-	-
RESULTATS			-		-	-

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Clarac

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour,
 mois et an que dessus.

Le 1^{er} adjoint au Maire,
 ANDRIEU Marie José

